

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(selon la directive 2001/58/CE modifiée) EN DATE DE MAI 2007
02 JAVEL A 2,6 % DE CHLORE ACTIF

1- IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

| | |
|--|--|
| <i>Identification de la préparation:</i> | Eau de javel 2,6% de chlore actif (environ 9° chl) |
| <i>Utilisation de la préparation :</i> | Produit pour le blanchiment, la désinfection et la désodorisation |
| <i>Identification de la société :</i> | ETS D. RICHET 10, Rue de Marle 02250 –TAVAux ET PONTSERICOURT TEL : 03 23 20 03 43 FAX : 03 23 20 02 69 |
| <i>Numéro d'appel d'urgence :</i> | 01 45 42 59 59 (INRS - Orfila) et éventuellement le numéro d'appel d'urgence de la société ou contacter le centre antipoison |

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Non classé au sens de la directive 1999/45/CE modifiée sur les préparations dangereuses.**
- Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (chlore).

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Préparation aqueuse d'hypochlorite de sodium à 2,6 % de chlore actif

Composant : Hypochlorite de sodium (en % chlore actif) - NaClO - *numéro EINECS :* 231-668-3, *numéro CAS :* 7681-52-9

Classification : C, N - R : 31, 34, 50
Non classé pour les concentrations ≤ 5 %

(Le pourcentage de chlore actif est exprimé en poids/poids)

4- PREMIERS SECOURS

- En cas d'ingestion, appeler le médecin ou le centre anti-poisons (ne pas faire vomir). Rincer la bouche.
- En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- En cas d'inhalation (par mélange d' Eau de Javel avec d'autres produits) faire sortir à l'air libre.

02 JAVEL 2,6 % CHLORE ACTIF

Fiche de données de sécurité

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Non concerné (ININFLAMMABLE)
- Moyens d'extinction à choisir en fonction du type d'incendie environnant.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

- En cas d'utilisation prolongée : port de gants et de lunettes adaptés recommandés et aération des locaux concernés.
- En cas de port de lentilles, le port de lunettes est recommandé.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Pas de déversement important directement dans le milieu naturel.

Méthode de nettoyage :

- Neutraliser avec une solution d'hyposulfite de sodium de 5 à 10 %.
- Puis laver à grande eau ou recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre absorbante...).

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Eviter le contact avec les yeux ou la peau.
- Le produit pur peut endommager les vêtements.

Stockage :

- Conserver hors de portée des enfants.
- Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière.
- Ne pas entreposer auprès de produits oxydants ou acides (voir chapitre 10).
- conserver dans l'emballage d'origine.

Utilisation :

- Ne pas transvaser dans un emballage alimentaire.
- Utiliser l'Eau de Javel diluée seule dans l'eau froide.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits en particulier acides (ex. détartrants).

8- CONTROLE DE L' EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition :

- non concerné.

Contrôle de l'exposition :

- En cas de manipulations de quantités importantes, le port de gants et de lunettes adaptés est conseillé.

Fiche de données de sécurité

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---------------------------|
| <i>Aspect :</i> | liquide jaune transparent |
| <i>Odeur :</i> | chlorée caractéristique |
| <i>pH :</i> | > 11 |
| <i>Point d'ébullition :</i> | > 100 °C |
| <i>Point d'éclair :</i> | inflammable |
| <i>Inflammabilité :</i> | inflammable |
| <i>Danger d'explosion :</i> | non concerné |
| <i>Propriétés comburantes :</i> | non concerné |
| <i>Pression de vapeur :</i> | 17,4 à 20 hPa à 20°C |
| <i>Densité relative :</i> | 1,03 à 1,04 à 20°C |
| <i>Solubilité :</i> | totale dans l'eau |
| <i>Coefficient de partage n-octanol/eau :</i> | non concerné |
| <i>Viscosité :</i> | identique à l'eau |

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

A conserver au frais et à l'abri de la lumière et du soleil dans un récipient fermé.

- stable dans les conditions normales de stockage.

produits à éviter particulièrement :

- les acides : au contact d'un acide dégage un gaz toxique (chlore)
- la plupart des métaux
- les oxydants, tels que l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous forme solide
- des réducteurs : ammoniac et dérivés azotés.

Produits de décomposition dangereux :

- Chlore (en cas de mélange avec des produits acides).

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Produit non classé dangereux.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Subsiste peu de temps dans l'environnement et n'est pas bioaccumulable.
- Les produits de dégradation sont essentiellement du chlorure de sodium et de l'oxygène.

Fiche de données de sécurité

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

- Pas de déversement important directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts.
- En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitement des eaux collectives.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Produit non classé marchandise dangereuse selon l'ADR ou l'IMDG.
- Produit classé selon le IATA.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Selon la directive préparations dangereuses 1999/45/CE : produit non classé.
- *Phrase obligatoire pour les produits grand public :*
Attention ! ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

16- AUTRES INFORMATIONS

- R 31 : - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R 34 : - Provoque des brûlures
R 50 : - Très toxique pour les organismes aquatiques

Cette fiche a été rédigée selon la directive 2001/58/CE modifiée.

Elle complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de publication de cette fiche. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement courus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Révision des chapitres 1, 2, 3, 15 et 16 de la fiche de données de sécurité

Mai 2007